

## INSCRIPTION EN MATERNELLE

### RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

#### ENFANTS NES EN 2019

Les parents dont les enfants sont nés en 2019 et désireux de scolariser leur enfant à l'école de MUS sont priés de se présenter à la Mairie du village munis des documents ci-dessous :

- livret de famille
- carnet de santé (pages des vaccinations obligatoires)
- un justificatif de domicile
- les pièces d'identité

La Mairie délivrera un certificat d'inscription scolaire à remettre à la Directrice de l'école lors de l'inscription de l'enfant , sur RDV les jeudis, à partir du mois d'avril

#### ENFANTS NES EN 2020

Les parents dont les enfants auront 2 ans révolus à la rentrée de septembre doivent se faire connaître auprès du Directeur et feront les mêmes démarches s'ils sont éventuellement admis.

Ces enfants seront inscrits sur une liste d'attente.

L'admission éventuelle se fera en fonction des places disponibles au vue de la rentrée de septembre 2020.

Une visite de l'école sera organisée pour les nouveaux parents **fin août (date communiquée ultérieurement)**.

La Directrice, Mme Wöhrel



